

6 - Organisation sportive

■ 6.1 - PLAN DES INSTALLATIONS

- Il doit indiquer tous les points stratégiques:
 - ◆ espaces publics
 - ◆ espaces réservés aux compétiteurs (*tracés*)
 - ◆ PMA, PC
 - ◆ chambre d'appel (*sas de contrôle pour le cross*)
 - ◆ lieu des concours
 - ◆ parcours d'entraînement
 - ◆ restauration, sanitaires, etc.
- Il peut être complété par des panneaux indicateurs sur le site même.
- La sonorisation doit être entendue de tous les points du site (COFIN).

■ 6.2 - LE JURY

6.2.1 - Composition

Le Jury présidé par le directeur départemental des services d'incendie et de secours, est composé des membres des commissions fédérales (*sous-commission des sports et techniques sportives pour PSSP et CROSS, commission des JSP pour PSSP*).

Il peut être complété par des IEPS locaux ou des personnes qualifiées.

6.2.2 - Réunion

La réunion du JURY est indispensable pour la mise au point et les vérifications de dernière heure.

- ◆ constitution du jury
- ◆ répartition des tâches
- ◆ vérification des installations
- ◆ vérification des horaires
- ◆ coordination générale
- ◆ rappel réglementaire, etc.

Au moment de la compétition, il faut prévoir un local où le jury peut s'isoler pour régler ponctuellement un litige.

■ 6.3 - PILOTAGE DE LA COMPÉTITION

Le présent chapitre concerne essentiellement le PSSP qui comprend un grand nombre d'épreuves de nature différente.

6.3.1 - Chambre d'appel (COFIN)

Du bon fonctionnement de la Chambre d'appel dépend le bon déroulement de la manifestation.



La Chambre d'appel placée à l'entrée de la zone réservée aux compétiteurs et jury procède:

- ◆ à l'appel des compétiteurs
- ◆ à la vérification des identités
- ◆ à "l'envoi" sur le terrain (*feuille de courses et de concours*)

Le tout en collant au mieux aux horaires prévus, par respect pour les athlètes qui s'échauffent.

6.3.2 - Direction de la compétition

Elle coordonne l'ensemble de la manifestation:

- ◆ lancement des épreuves
- ◆ envoi du juge arbitre
- ◆ annonces diverses du commentateur
- ◆ annonce des résultats

Elle joue un grand rôle dans le respect des horaires.

6.3.3 - Secrétariat - Compilation

Implanté à proximité de la Chambre d'appel, il doit être isolé du public pour éviter d'être perturbé. Son objet est:

- ◆ la reprise des résultats individuels
- ◆ les calculs des classements par équipe
- ◆ l'affichage des classements
- ◆ l'édition des dossiers résultats (*1 par zone ou par département*).

N.B.: Il existe des logiciels spécifiques pour les différentes épreuves.

6.3.4 - Résumés divers

- ◆ Penser à la "police du terrain"
- ◆ Le rôle de speaker peut être tenu par le juge arbitre et le directeur de la compétition
- ◆ Un réseau radio est indispensable au bon déroulement de la manifestation (*Cf. ex. ci-après*)

6.3.5 - Organigramme

L'organigramme dépend de la manifestation.

- Pour le cross, le jury se répartit:
 - ◆ la gestion du départ
 - ◆ la gestion de l'arrivée (*jusqu'à l'entrée dans les couloirs*). L'organisation locale est chargée de la suite (*dossard, classement, récompenses, ...*)
 - ◆ le sas d'accès au départ (*vérification d'identité*)
- Pour le PSSP (*voir page suivante*):



